

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 26-407-1930 promulguant le décret du 26 août 1930 portant application à l'Algérie, aux colonies et pas de protectorat et aux territoires sous mandat du décret du 7 août 1930 relatif à l'allocation du combattant.

n° 26-407-1930

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
13 octobre 1930

Numéro JO  
n° 407 du 31/10/1930

Date du numéro  
31 octobre 1930

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 1<sup>er</sup> septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu l'arrêté du 1<sup>er</sup> octobre 1914 réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires : Vu le décret du 26 août 1930 portant application à l'Algérie, aux colonies et pays de protectorat et aux territoires sous mandat du décret du 7 août 1930, relatif à l'allocation du combattant.

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1

— Est promulgué à la Côte française des Somalis, le décret du 26 août 1930, portant application à aux colonies et pays de protectorat et aux territoires sous mandat, du décret du 7 août 1930, relatif à l'allocation du combattant.

#### Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

chapon-baissac